

# **Conditions générales de ventes et d'utilisation**

## **Article 1. L'IMMATRICULATION DE L'AUTO-ENTREPRENEUR**

### **1.1.**

L'entrepreneur doit s'immatriculer auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) en qualité de travailleur indépendant. Est considéré comme travailleur indépendant toute personne physique qui exerce une activité professionnelle non salariée non agricole, aussi réduite soit-elle, et quel que soit le montant des revenus qu'elle lui procure.

### **1.2.**

Le statut d'Auto-Entrepreneur est disponible aux employés/salariés comme complément de revenus à leur salaire à condition de ne pas concurrencer leur employeur de façon déloyale et de respecter la clause d'exclusivité au-delà de la période de tolérance admise par la loi (période d'1 (un) an), lorsqu'il en existe une dans leur contrat de travail. Les salariés doivent obtenir l'accord de leur employeur s'ils souhaitent exercer la même activité auprès des clients de celui-ci.

### **1.3.**

L'activité d'Auto-Entrepreneur doit s'effectuer en dehors des heures de travail chez son employeur. En revanche, cette activité indépendante n'est pas conditionnée à une limite horaire, comme c'est le cas dans le cadre d'un contrat de travail.

### **1.4.**

L'Auto-Entrepreneur doit respecter des plafonds : pour les prestations de services, le chiffre d'affaires ne doit pas être supérieur à 32.600 euros par an et 81.500 euros pour la vente de matériel. Si l'activité est mixte, prestations et vente de matériel par exemple, l'ensemble des recettes totales ne doit pas dépasser 81.500 euros par an avec une partie afférente à l'activité de prestations ne dépassant pas 32 600 euros.

## **Article 2. LA SORTIE DU REGIME**

### **2.1. Cessation d'activité et radiation**

Si vous avez opté pour le nouveau régime microsocial simplifié et le versement libératoire de l'impôt sur le revenu de l'Auto-Entrepreneur et que vous cessez votre activité, même en cours d'année civile, vous n'êtes redevable d'aucun reliquat de cotisations sociales ou d'impôt sur le revenu au titre de votre activité professionnelle (au-delà de votre dernier chiffre d'affaires réalisé) dès que vous avez fait votre déclaration de cessation d'activité au centre de formalités des entreprises (CFE) ou sur le site [www.lautoentrepreneur.fr](http://www.lautoentrepreneur.fr).

### **2.2. Sortie volontaire du régime de l'Auto-Entrepreneur**

Si vous avez opté pour le régime microsocial simplifié et le versement libératoire de l'impôt sur le revenu mais que vous ne souhaitez plus en bénéficier alors que vous restez éligible, vous devez faire une demande expresse auprès de l'Urssaf pour les activités libérales ou auprès de votre Caisse de base du RSI pour les autres au plus tard le 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle vous souhaitez revenir au régime de droit commun.

### **2.3. Sortie du régime pour le régime simplifié**

Si vous optez pour le régime du réel simplifié d'imposition, vous sortez du régime fiscal de la micro-entreprise au titre de l'année pour laquelle l'option est exercée. En conséquence, vous sortez pour cette même année du microsocial simplifié et du versement libératoire de l'impôt sur le revenu et vous recevrez les appels à

cotisations selon le régime de droit commun. Vous êtes tenu de vous immatriculer au RCS et/ou au RM lorsque votre activité l'exige.

#### **2.4. Sortie du régime par suite de l'absence de chiffre d'affaires pendant 24 mois**

Si vous ne réalisez aucun chiffre d'affaires pendant 24 mois consécutifs, vous perdez le bénéfice du régime de l'Auto-Entrepreneur. Si vous cessez votre activité, vous adressez une déclaration au CFE dont vous dépendez. Si vous poursuivez votre activité, vous pouvez rester dans le régime fiscal de la micro-entreprise mais vous êtes tenu de vous immatriculer au RCS et/ou au RM si votre activité l'exige. Si vous ne cessez pas votre activité vos cotisations sociales seront calculées selon les règles de droit commun.

### **Article 3. LES AVANTAGES DU REGIME MICRO SIMPLIFIE**

#### **3.1.**

Le type d'activité et le montant du chiffre d'affaires déterminent le régime d'imposition de la micro-entreprise de l'Auto-Entrepreneur. Un dispositif de détermination des bénéfices imposables est institué avec des obligations comptables et fiscales réduites au minimum.

#### **3.2.**

Le seuil de chiffre d'affaires de l'Auto-Entrepreneur doit être ajusté au prorata du temps d'exercice de l'activité pour les entreprises créées en cours d'année.

#### **3.3.**

Sous ce régime, il n'est pas nécessaire de déposer une déclaration professionnelle de bénéfices au titre des BNC ou BIC : il suffit de porter directement sur la déclaration complémentaire de revenus le n° SIRET, le montant du chiffre d'affaires (BIC) ou des recettes (BNC) et des éventuelles plus-values et moins-values, l'adresse du principal établissement et le nombre de salariés de l'entreprise.

#### **3.4.**

D'un point de vue comptable, le régime des micro-entreprises présente les avantages suivants : dispense de facturation, du paiement de la TVA, de bilan et de compte de résultat. En contrepartie, l'entrepreneur ne facture pas de TVA, mais ne la récupère pas non plus.

#### **3.5.**

Les obligations comptables de l'Auto-Entrepreneur sont réduites à tenue d'un livre-journal détaillant les recettes et d'un registre récapitulatif des achats, la conservation des pièces justificatives des achats, ventes et prestations de service.

## **MONGESTIONNAIRE.FR**

MONGESTIONNAIRE.FR est un site internet proposant à la fois une déclaration simplifiée et une assistance téléphonique ainsi qu'une interface de gestion d'entreprise orientée vers le régime fiscal micro-simplifié de l'Auto-entrepreneur. La déclaration simplifiée, l'assistance et les fonctionnalités de MONGESTIONNAIRE.FR ne sont accessibles qu'aux personnes concernées par les présentes conditions ayant souscrit à l'abonnement permettant la pleine jouissance de l'interface et des prestations d'assistance qui lui sont connexes ; ceci dans le souci de mener leur projet auto-entrepreneurial dans les meilleures conditions.

## **Article 1. Inscription et accès au Service MONGESTIONNAIRE.FR**

### **1.1. Conditions d'inscription**

Le souscripteur reconnaît à sa charge les équipements, moyens et frais de télécommunications lui permettant d'accéder sur le réseau Internet au service.

Il reconnaît, en outre, être pleinement responsable de sa démarche de déclaration Auto-Entrepreneur et avoir bien compris la nature du service MONGESTIONNAIRE.FR et de la passerelle de déclaration DECLARER-AUTO-ENTREPRENEUR.FR à savoir la simplification et l'accompagnement des démarches de déclaration et de gestion d'une auto-entreprise sur internet.

Il reconnaît enfin être clairement informé de l'absence de rattachement ou d'affiliation juridique de mongestionnaire.fr et declarer-auto-entrepreneur.fr avec une quelconque organisation ou administration relevant des services publics de l'état.

Le souscripteur garantit que les informations communiquées sont conformes à la réalité et s'engage en cas d'erreur à informer sans délai MONGESTIONNAIRE.FR le besoin de modification éventuel de ces dites informations.

Le souscripteur, une fois inscrit au service, bénéficie d'identifiants de connexion (email et mot de passe) strictement confidentiels lui permettant d'accéder en toute sécurité à son interface MONGESTIONNAIRE.FR.

### **1.2. Modalités d'accompagnement**

MONGESTIONNAIRE.FR garantit d'effectuer ses prestations avec les meilleurs efforts et de la meilleure des manières dans le cadre de l'exécution de son Service. Toutefois, le prestataire s'engage à informer MONGESTIONNAIRE.FR dans un délai de un mois, indexé sur le délai légal maximal autorisé par l'administration entre la date de création de dossier auto-entrepreneur et la date de début d'activité, par le biais de votre système de messagerie personnelle sur votre interface ou par mail à l'adresse [contact@mongestionnaire.fr](mailto:contact@mongestionnaire.fr), ou par téléphone au 0899 783 100 de toute difficulté concernant la finalisation de votre dossier de déclaration de début d'activité.

### **1.3. Modalités de remboursement**

MONGESTIONNAIRE.FR s'engage, à travers ses experts du statut, à vous aider à régulariser votre dossier afin de vérifier l'accessibilité de celui-ci et sa validation par les services administratifs compétents. Si ces démarches ne peuvent aboutir, MONGESTIONNAIRE.FR s'engage à rembourser la somme engagée par le souscripteur.

Cependant, aucun remboursement ne pourra être envisagé si vous n'avez pas informé MONGESTIONNAIRE.FR de ces difficultés dans le délai imparti ou que vous avez entrepris de régulariser votre dossier de création d'auto-entreprise par vos propres moyens sur une autre plate-forme, étatique ou privée.

### **1.4. Droit de rétractation**

S'agissant d'un contrat de service dont l'exécution débute avant la fin du délai de 7 (sept) jours francs avec, lors de la souscription au service, l'accord du souscripteur, le droit de rétractation ne peut s'exercer conformément à l'article L121-20-2 du code de la consommation dès lors que le membre a accédé aux services de MONGESTIONNAIRE.FR.

## **Article 2. Modalités de paiement**

### **2.1. Paiement**

La jouissance du service MONGESTIONNAIRE.FR suppose la souscription d'un abonnement au service. Le souscripteur acquiert ce dernier par paiement en ligne au moyen de sa carte bancaire soit sur internet, soit par téléphone.

Le prix du service et les conditions de paiement de l'abonnement à MONGESTIONNAIRE.FR sont clairement présentés au futur souscripteur avec la description de l'offre lors de la phase d'achat du service. La souscription au service MONGESTIONNAIRE.FR est instantanée dès la validation du dépouillement de la carte bancaire du souscripteur.

Le souscripteur peut également bénéficier ponctuellement de services annexes proposés par des partenaires et prestataires tiers de MONGESTIONNAIRE.FR, les conditions de paiement de ces services étant clairement énoncées et acceptées par le souscripteur lors de la phase d'achat.

## **2.2. Renouvellement et Résiliation**

L'abonnement à MONGESTIONNAIRE.FR se décompose en échéanciers d'1 (un) mois, il est reconduit tacitement chaque mois sauf résiliation notifiée par le souscripteur au plus tard 5 (cinq) jours ouvrés avant l'échéance de l'abonnement en cours. Conformément à l'article L 136-1 du code de la consommation, MONGESTIONNAIRE.FR s'engage à informer le souscripteur par courrier électronique 1 (un) mois avant l'échéance en cours qu'il peut résilier sans frais son abonnement, ceci n'emportant pas le remboursement de la période souscrite en cours jusqu'à son échéance.

MONGESTIONNAIRE.FR conserve la liberté de résilier le compte de tout souscripteur sans préavis en cas de manquement grave aux dispositions des présentes conditions.

Le souscripteur est informé par courrier électronique de la confirmation de résiliation de l'abonnement et les informations le concernant sont ensuite détruites à sa demande.

## **Article 3. Jouissance du service**

L'outil MonGestionnaire proposé au tarif unique de trente euros (30€) HT, soit trente-six euros (36.00€) TTC offre les services suivants :

- une assistance pour une juste déclaration d'activité auto-entrepreneur
- une assistance juridique et administrative disponible via un standard téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
- des outils de gestion répondant chacun à un besoin précis du souscripteur :
  - module de comptabilité/facturier
  - module de création de cartes de visite et de cachets d'entreprise
  - messagerie personnalisée pour joindre un conseiller sept jours sur sept (7 j/7)

Une fois l'abonnement souscrit, le souscripteur jouit immédiatement des services proposés sur la plateforme MONGESTIONNAIRE.FR.

### **3.1. Obligations de MONGESTIONNAIRE.FR**

MONGESTIONNAIRE.FR s'engage à rendre accessible ses services d'assistance et de gestion pour Auto-Entrepreneur 24h sur 24 depuis le nom de domaine éponyme mais ne peut être tenu responsable des dysfonctionnements qui ne lui sont pas propres et qui sont le fait des moyens de télécommunication mis en œuvre à l'accessibilité de ses services.

### **3.2. Obligations du souscripteur**

Le souscripteur s'engage à respecter les droits des tiers, les dispositions des présentes conditions et les lois en vigueur. Il s'oblige, en outre, au respect des droits de propriété intellectuelle liés aux contenus et informations mis à disposition sur l'interface MONGESTIONNAIRE.FR. Il s'engage enfin sur l'honneur à ne pas entreprendre de démarche qui pourrait altérer l'image, l'intégrité et le bon fonctionnement de MONGESTIONNAIRE.FR et à utiliser le service en conformité aux finalités présentées dans les conditions présentes.

### **3.3. Prix de l'abonnement**

Les prix affichés sur le Site sont indiqués en euros hors taxes. Ils ne sont valables qu'au jour de la souscription, ne portent pas effet pour l'avenir et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par le Prestataire. Ils tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande.

Tout changement du taux de la TVA applicable pourra être répercuté sur le prix de l'abonnement aux outils de gestion.

Si une ou plusieurs taxes ou contributions venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourra, au choix du Prestataire, être répercuté sur le prix des Services proposés.

## **Article 4. Responsabilité**

### **4.1. Fonctionnement du service**

Pour pleinement jouir du service MONGESTIONNAIRE.FR, le souscripteur doit posséder un équipement logiciel aux paramètres standards. Les navigateurs récents tels que Internet Explorer 7 et ultérieurs, Firefox 4 et ultérieurs, et Chrome sont reconnus fiables à l'utilisation du service s'ils tolèrent la réception de cookies et l'utilisation du JavaScript.

### **4.2. Informations fournies par le souscripteur**

Les informations fournies par le souscripteur doivent obligatoirement être exactes et conformes à la réalité.

### **4.3. Informations liées à l'utilisation des outils**

L'utilisateur accepte que les informations le concernant puissent être communiquées aux partenaires commerciaux de MONGESTIONNAIRE.FR lors de la mise à disposition, présente ou future, d'outils ou de services améliorant la gestion de leur auto-entreprise.

Le Prestataire se réserve également le droit d'utiliser des cookies afin de mieux connaître et d'optimiser la navigation des clients sur le site MONGESTIONNAIRE.FR

## **Article 5. Propriété intellectuelle**

Le souscripteur s'engage notamment à ne pas reproduire, télécharger, diffuser, exploiter de quelque manière que ce soit les informations et contenus présents sur MONGESTIONNAIRE.FR. Il concède en outre à MONGESTIONNAIRE.FR une licence d'utilisation des droits de propriété intellectuelle des informations qu'il transmet lors de la souscription et ce pour faciliter le fonctionnement du service.

## **Article 6. Protection des données et vie privée**

### **6.1. Modifications des données**

MONGESTIONNAIRE.FR se plie aux normes françaises les plus contraignantes de la gestion des données personnelles. Conformément à la loi informatique et libertés, le souscripteur peut, par le biais de l'interface MONGESTIONNAIRE.FR émettre le désir d'accéder, de modifier et de supprimer par simple courrier en écrivant au Prestataire, à l'adresse suivante BGA SARL 26, rue Richer 75 009 Paris, les informations personnelles qui lui sont propres stockées sur MONGESTIONNAIRE.FR pour le bon fonctionnement du service. Il reconnaît néanmoins renoncer en cas de suppression à la jouissance du service MONGESTIONNAIRE.FR

## **6.2. Communication des données**

En cas de litige, et sur décision judiciaire uniquement, le Prestataire pourra communiquer ces données (ainsi que tous autres éléments demandés), à toute autorité désignée.

## **Article 7. Défaut de paiement**

En cas de défaut de paiement, BGA se réserve le droit de suspendre, temporairement ou définitivement, le service.

## **Article 8. Nullité**

Si l'une des présentes Conditions générales s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des Conditions générales ni altérer la validité de ses autres dispositions.

## **Article 9. Renonciation**

Le fait que l'une ou l'autre des Parties, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne revendique pas l'application d'une clause quelconque des Conditions générales ou acquiesce à son inexécution, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

## **Article 10. Droit applicable**

Les présentes conditions générales d'utilisation sont régies par le droit français, la langue d'interprétation est le français.

## **Article 11. Mentions Légales**

B.G.A. SARL au capital de 7200euros  
512 075 508 R.C.S. PARIS

Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS

Nom commercial : BGA

Siège social : 26 rue Richer 75009 Paris.